# 

* Date : 06-02-2017
* Langue : Français
* Section : Législation
* Source : Numac 2017700852
* Auteur :

Par acte d'Yves GRIBOMONT, notaire associé à la résidence de Seneffe, en date du 31 janvier 2017, Madame DE MEYER, Jennifer, née à La Louvière le vingt-trois juillet mil neuf cent quatre-vingt-six, veuve de Monsieur DRUINE, André, domiciliée à 6181 Courcelles (Gouy-lez-Piéton), rue des Communes 28.
Agissant en son nom personnel et au nom de sa fille mineur, Mademoiselle DRUINE, Marie-Alice, née à La Louvière le 1
er mars 2015, domiciliée à 6181 Courcelles (Gouy-lez-Piéton), rue des Communes 28.
A ce, dûment autorisée par une ordonnance du juge de paix du canton de Fontaine-l'Evêque, en date du 15 février 2016.
A déclaré accepter sous bénéfice d'inventaire la succession de Monsieur DRUINE, André, né à Courcelles le vingt-huit août mil neuf cent cinquante et un (NN 51.08.28-043.50), domicilié à 6181 Courcelles (Gouy-lez-Piéton), rue des Communes 28, et décédé à Courcelles le vingt-sept août deux mil quinze.
Conformément aux prescriptions du dernier alinéa de l'article 793 du Code civil, les créanciers et légataires sont invités à faire connaître leurs droits par avis recommandé adressé dans un délai de trois mois à compter de la date de la présente insertion en l'étude du notaire Yves GRIBOMONT, avenue de la Motte Baraffe 20, à 7180 Seneffe.